

Préfecture  
SCPPAT  
Service de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé que, conformément à l'arrêté préfectoral n° BE-2018-01-04 du 4 janvier 2018, une consultation du public est ouverte du mercredi 31 janvier 2018 au mardi 27 février 2018 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par Monsieur Jean-Philippe VIGIER.

Cette demande concerne l'extension d'un élevage de veaux de boucherie situé au lieu-dit « Lescardie Haute » - 24510 VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU du mercredi 31 janvier 2018 au mardi 27 février 2018 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre, les jours et heures d'ouverture au public, soit :

***du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.***

Chacun pourra également adresser par correspondance ses observations à la préfète de la Dordogne (Services de l'Etat - Préfecture – SCPPAT – Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement - Cité Administrative - 24024 PERIGUEUX CEDEX) ou par courriel à l'adresse suivante : [pref-environnement@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-environnement@dordogne.gouv.fr)

Le dossier de demande est consultable sur le site des services de l'Etat en Dordogne (<http://www.dordogne.gouv.fr>).

A l'issue de cette procédure une décision concernant la demande présentée par M. Jean-Philippe VIGIER sera prise par la préfète de la Dordogne (arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 ou arrêté préfectoral de refus).